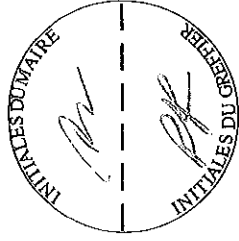


No de résolution  
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE  
L'HÔTEL DE VILLE, LE 17 JANVIER 2017, À 20 H.

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2016
  - 4.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2016
  - 4.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2016
  - 4.4 Séance extraordinaire du 10 janvier 2017
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Adoption – Politique relative aux maisons intergénérationnelles
  - 5.2 Octroi de contrat – Aménagement des parcs et espaces verts – Boisé du Parchemin – Phase I – Lot 2
  - 5.3 Engagements de la Ville – Assurances collectives – Achat regroupé de l'UMQ
  - 5.4 Avis d'abandon – Réserve foncière – Lot 2 601 150
  - 5.5 Abrogation – Résolution 16-12-554
  - 5.6 Autorisation – Commande 2017 – Avis publics
6. **FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de décembre 2016
  - 6.2 Transferts budgétaires
  - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
  - 6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2017 financés par le fonds de roulement
  - 6.5 Autorisation – Fermeture du règlement d'emprunt no 464-E
  - 6.6 Renonciation – Solde à financer – Règlement d'emprunt no 464-E
  - 6.7 Autorisation – Fermeture du règlement d'emprunt no 465-E
  - 6.8 Renonciation – Solde à financer – Règlement d'emprunt no 465-E
  - 6.9 Autorisation – Fermeture du règlement d'emprunt no 467-E
  - 6.10 Renonciation – Solde à financer – Règlement d'emprunt no 467-E
  - 6.11 Autorisation de paiement – Mise à jour du rôle d'évaluation
  - 6.12 Radiation de soldes de facturations diverses
  - 6.13 Autorisation – Demande d'aide financière – Route verte 2016-2017
7. **TRAVAUX PUBLICS**



No de résolution  
ou annotation

## ville de Carignan

### 8. URBANISME

- 8.1 Demande de dérogation mineure 16-DM-21 – Lot 5 830 016 – Rue Isaïe-Jacques
- 8.2 Demande de dérogation mineure 16-DM-23 – Lot 2 597 670 – 2391, rue Liliane Est
- 8.3 Demande de dérogation mineure 16-DM-24 – Lot 5 165 175 – Rue des Roses
- 8.4 Demande de dérogation mineure 16-DM-25 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers
- 8.5 Demande 16-PIIA-53 – Lot 5 181 582 – 1939, rue des Roses
- 8.6 Demande 16-PIIA-56 – Lot 2 600 097 – 1831, rue des Roses
- 8.7 Modification – Demande 16-PIIA-31 – Lot 4 910 876 – 2369, chemin de Chambly

### 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno
- 10.2 Demande d'aide financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
- 10.3 Autorisation – Adhésion Carrefour Action Municipale et famille – Année 2017
- 10.4 Accréditation des organismes – Année 2017
- 10.5 Demande de prêt de salle – Levée de fonds

### 11. ENVIRONNEMENT

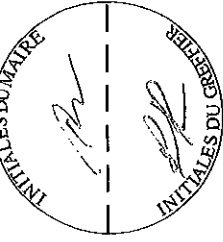
- 11.1 Semaine du covoiturage

### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Embauche – Surveillante remplaçante
- 12.2 Embauche – Moniteurs étudiants pour la relâche 2017
- 12.3 Annulation – Factures nos 501 et 546

### 13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement de taxation no 492-A  
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2017
- 13.2 Adoption – Règlement no 310-22  
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.3 Avis de motion – Règlement no 327-5  
Règlement amendant le règlement no 327 concernant le stationnement de façon à régir le stationnement de nuit en hiver dans les rues de la municipalité
- 13.4 Avis de motion – Règlement no 483-1-U  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232
- 13.5 Avis de motion – Règlement no 484-1-U  
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété
- 13.6 Adoption – Projet de règlement no 483-1-U  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232



No de résolution  
ou annotation

## Bill de Carignan

### 13.7 Adoption – Projet de règlement no 484-1-U

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété

### 14. INFORMATIONS

### 15. DIVERS

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M<sup>mes</sup> Lorraine Moquin, conseillère  
Diane Morneau, conseillère  
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller  
André Mylocopos, conseiller  
Patrick Marqués, conseiller

Monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, est également présent.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 08.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-01-04

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 4.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2016

17-01-05

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

## ville de Warignemont

### 4.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2016

17-01-06

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2016.

### 4.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2016

17-01-07

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2016.

### 4.4 Séance extraordinaire du 10 janvier 2017

17-01-08

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2017.

## 5. DIRECTION GÉNÉRALE

### 5.1 Adoption -- Politique relative aux maisons intergénérationnelles

17-01-09

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour fins d'application, la politique relative aux maisons intergénérationnelles, version janvier 2017.

### 5.2 Octroi de contrat -- Aménagement des parcs et espaces verts -- Boisé du Parchemin -- Phase 1 -- Lot 2

17-01-10

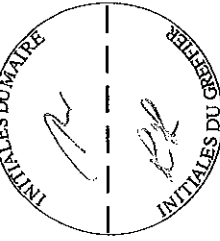
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'aménagement et de fourniture d'équipement et mobilier pour les parcs et espaces verts du Boisé du Parchemin;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux d'aménagement et de fourniture d'équipement et mobilier pour les parcs et espaces verts du Boisé du Parchemin à l'entreprise Aménagement Sud-Ouest au montant de 158 579,27 \$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

## Mairie de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 59-15200-000, sous réserve d'une appropriation provenant du poste budgétaire 03-10000-530 et des surplus accumulés.

### 5.3 Engagements de la Ville – Assurances collectives – Achat regroupé de l'UMQ

17-01-11

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

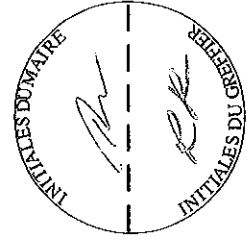
QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville.

### 5.4 Avis d'abandon – Réserve foncière – Lot 2 601 150

17-01-12

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-249 imposant une réserve pour fins publiques municipales;



No de résolution  
ou annotation

## Ville de Carignan

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de mettre un terme à ladite réserve;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan procède à l'avis d'abandon de la réserve pour fins publiques municipales sur le lot no 2 601 150;

DE mandater Me Patrice Ricard de la firme Dufresne Hébert Comeau afin de procéder à ladite inscription;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

### 5.5 Abrogation – Résolution 16-12-554

17-01-13

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution 16-12-554;

QUE la résolution 16-12-554 soit nulle et sans effet.

### 5.6 Autorisation – Commande 2017 – Avis publics

17-01-14

CONSIDÉRANT le dépassement du seuil de 15 000 \$ de la dépense en divers avis publics pour l'année 2017 dans le journal de Chambly et Constructo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les commandes pour l'année 2017 à l'entreprise Médias Transcontinental, pour la parution de divers avis publics, pour un montant n'excédant pas 60 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-13030-345, 02-14000-341 et 02-14010-340.

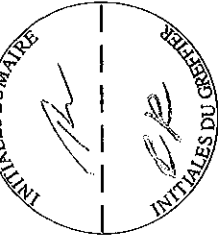
## 6. FINANCES

17-01-15

### 6.1 Déboursés du mois de décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2016 pour un montant de 31 915,39 \$;



No de résolution  
ou annotation

17-01-16

## Maire de Carignan

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2016, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 930 073,12 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

### 6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller André Myiocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

#### a) Afin de couvrir les frais de remboursement loisirs 2016 anticipés

| Montant   | Description du poste | Numéro de poste |
|-----------|----------------------|-----------------|
| 15 000 \$ | Taxes générales      | 01-21100-000    |

Au poste suivant :

| Montant   | Description du poste    | Numéro de poste |
|-----------|-------------------------|-----------------|
| 15 000 \$ | Remboursements citoyens | 02-70190-447    |

#### b) Afin de couvrir les frais de sorties de papeterie de décembre 2016

| Montant  | Description du poste          | Numéro de poste |
|----------|-------------------------------|-----------------|
| 1 000 \$ | Revenus divers administration | 01-23390-601    |

Au poste suivant :

| Montant  | Description du poste  | Numéro de poste |
|----------|-----------------------|-----------------|
| 1 000 \$ | Fournitures de bureau | 02-13000-670    |

#### c) Afin de couvrir le budget déneigement anticipé

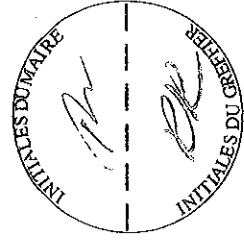
| Montant   | Description du poste | Numéro de poste |
|-----------|----------------------|-----------------|
| 29 000 \$ | Taxes générales      | 01-21100-000    |

Au poste suivant :

| Montant   | Description du poste   | Numéro de poste |
|-----------|------------------------|-----------------|
| 29 000 \$ | Enlèvement de la neige | 02-33000-443    |

### 6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 22 novembre au 31 décembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Bill de Miramichi

### 6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2017 financés par le fonds de roulement

17-01-17

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2017 et afin de faciliter l'amorce des projets au cours de l'année 2017, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

|       |                                                    |                  |
|-------|----------------------------------------------------|------------------|
| 17-01 | Solution mobilité inspecteur et TP                 | 7 760 \$         |
| 17-02 | Acquisition matériel informatique                  | 13 500 \$        |
| 17-03 | Application gestion loisirs                        | 5 100 \$         |
| 17-04 | Acquisition matériel audiovisuel au centre multi   | 25 900 \$        |
| 17-05 | Acquisition matériel et licence - service du génie | <u>45 000 \$</u> |
|       | Total :                                            | 97 260 \$        |

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2017 qui sont financés par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2018.

### 6.5 Autorisation – Fermeture du règlement d'emprunt no 464-E

17-01-18

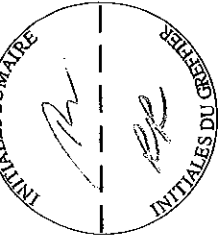
CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$, ce règlement est toujours inscrit au titre de projet en cours aux livres, cependant les travaux sont terminés et le financement excède le montant des coûts effectués;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$, pour lequel le coût des travaux est de 65 887,81 \$, dont le financement au montant de 67 259 \$ sera ventilé à raison de 67 259 \$ par emprunt et l'excédent de financement de 1 371,19 \$ est réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du présent règlement en 2019.





No de résolution  
ou annotation

17-01-19

## Ville de Carignan

### 6.6 Renonciation – Solde à financer – Règlement d'emprunt no 464-E

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 65 887,81 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au montant de 14 241 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 464-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 464-E soit réduit à 65 887,81 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 67 259 \$.

### 6.7 Autorisation – Fermeture du règlement d'emprunt no 465-E

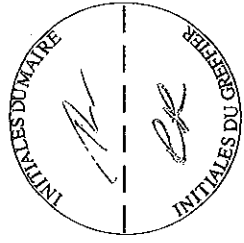
17-01-20

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 465-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellefleur au sud de Grande Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$, ce règlement est toujours inscrit au titre de projet en cours aux livres, cependant les travaux sont terminés et le financement excède le montant des coûts effectués;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 465-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellefleur au sud de Grande Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$, pour lequel le coût des



No de résolution  
ou annotation

## ville de Carignan

travaux est de 388 468,16 \$, dont le financement au montant de 388 843 \$ sera ventilé à raison de 388 843 \$ par emprunt et l'excédent de financement de 374,84 \$ est réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du présent règlement en 2020.

### 6.8 Renonciation - Solde à financer - Règlement d'emprunt no 465-E

17-01-21

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 465-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée du chemin Bellefleur au sud de Grande Allée, du chenal des Amarantes sur la rue des Deux-Rivières et sur la rue des Tulipes, décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 553 700 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 388 468,16 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au montant de 164 857 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 465-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

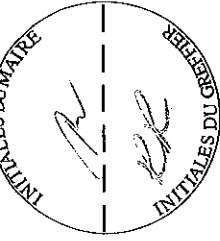
QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 465-E soit réduit à 388 468,16 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 388 843 \$;

QUE le montant de 374,84 \$ sera affecté au refinancement du règlement en 2020 au titre de solde disponible.

### 6.9 Autorisation - Fermeture du règlement d'emprunt no 467-E

17-01-22

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 \$, ce règlement est toujours inscrit au titre de projet en cours aux livres, cependant les travaux sont terminés et le financement excède le montant des coûts effectués;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE Carignan

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 \$, pour lequel le coût des travaux est de 1 069 964,05 \$, dont le financement au montant de 1 090 182 \$ sera ventilé à raison de 1 090 182 \$ par emprunt et l'excédent de financement de 20 217,95 \$ est réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du présent règlement en 2026.

**6.10 Renonciation - Solde à financer - Règlement d'emprunt no 467-E**

17-01-23

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 069 964,05 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au montant de 1 636 999 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

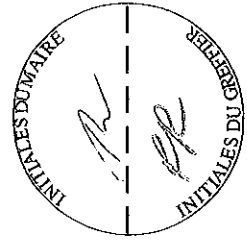
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 467-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 467-E soit réduit à 1 069 964,05 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 1 090 182 \$;

QUE le montant de 20 217,95 \$ sera affecté au refinancement du règlement en 2026 au titre de solde disponible.



No de résolution  
ou annotation

## ville de Wariguan

### 6.11 Autorisation de paiement – Mise à jour du rôle d'évaluation

17-01-24

CONSIDÉRANT la tarification à l'acte prévue au contrat octroyé à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.;

CONSIDÉRANT la facture no 17-1160;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture no 17-1160 de la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. au montant de 4 030,45 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-15000-417.

### 6.12 Radiation de soldes de facturations diverses

17-01-25

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de fin d'exercice des comptes à recevoir, il y a lieu de radier certaines taxes enregistrées « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits ne seront pas encaissées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation de soldes de facturations diverses selon la liste datée du 5 janvier 2017 pour un montant total de 153,44 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

### 6.13 Autorisation – Demande d'aide financière – Route verte 2016-2017

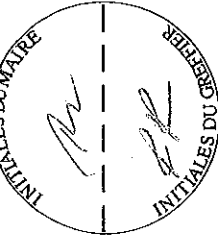
17-01-26

CONSIDÉRANT l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT qu'un montant est disponible pour notre MRC, lequel vise le maintien des actifs de 13.2 km de la Route verte pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Maire de Carignan

D'AUTORISER la demande de subvention pour un montant de 8 404,11 \$, représentant le montant réel de la dépense imputée au poste budgétaire 02-70150-529 en 2016 et en lien avec l'entretien de la Route verte.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

### 8. URBANISME

#### 8.1 Demande de dérogation mineure 16-DM-21 - Lot 5 830 016 - Rue Isaïe-Jacques

17-01-27

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé de 30 unités partiellement en cour avant, alors que la réglementation en vigueur autorise uniquement les remises intégrées ou annexées au bâtiment principal en respectant les marges de recul dudit bâtiment principal;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE refuser d'accorder la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé de 30 unités partiellement en cour avant;

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputés conformes des bâtiments accessoires en lieu et place de remises intégrées ou annexés au bâtiment principal, pour la propriété située sur le lot 5 830 016.

#### 8.2 Demande de dérogation mineure 16-DM-23 - Lot 2 597 670 - 2391, rue Liliane Est

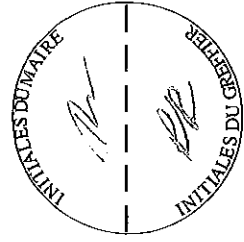
17-01-28

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une largeur projetée de 9,62 mètres et une superficie projetée de lot de 234,6 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 10 mètres et une superficie minimale de 240 mètres carrés;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une largeur projetée de 9,62 mètres et une superficie projetée de lot de 234,6 mètres carrés, pour la propriété sise au 2391, rue Liliane Est, soit le lot 2 597 670.



No de résolution  
ou annotation

## ville de Warignau

### 8.3 Demande de dérogation mineure 16-DM-24 – Lot 5 165 175 – Rue des Roses

17-01-29

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une superficie d'implantation d'un bâtiment principal de 285 mètres carrés ainsi qu'une somme des marges latérales de 6 mètres, alors que la réglementation en vigueur limite la superficie d'implantation du bâtiment à 225 mètres carrés et une somme des marges latérales d'au moins 7 mètres;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une superficie d'implantation d'un bâtiment principal de 285 mètres carrés ainsi qu'une somme des marges latérales de 6 mètres.

### 8.4 Demande de dérogation mineure 16-DM-25 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers

17-01-30

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une superficie d'implantation du bâtiment principal de 482,39 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur limite la superficie d'implantation du bâtiment principal à 250 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 1 500 mètres carrés et plus;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une superficie d'implantation du bâtiment principal de 482,39 mètres carrés, pour la propriété sise au 961, rue Demers, soit le lot 2 600 191.

### 8.5 Demande 16-PIIA-53 – Lot 5 181 582 – 1939, rue des Roses

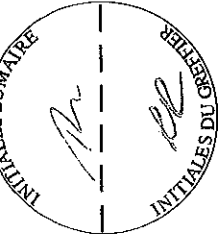
17-01-31

CONSIDÉRANT les modifications apportées au PIIA autorisé 15-PIIA-38 concernant un projet d'agrandissement résidentiel;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement résidentiel pour le lot 5 181 582, soit le 1939, rue des Roses, tel qu'illustré sur les photos transmises par le propriétaire les 23 et 24 novembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

17-01-32

## ville de Garbigny

**8.6 Demande 16-PIIA-56 – Lot 2 600 097 – 1831, rue des Roses**

CONSIDÉRANT les modifications apportées au PIIA autorisé 15-PIIA-52 concernant un projet de rénovation résidentielle;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la réfection de la façade avant en Techo-bloc en lieu et place du Cannexel et de la brique, tel qu'illustré sur les photos déposées le 13 décembre 2016.

**8.7 Modification – Demande 16-PIIA-31 – Lot 4 910 876 – 2369, chemin de Chambly**

17-01-33

CONSIDÉRANT les demandes de modifications apportées au PIIA autorisé 16-PIIA-31 concernant le projet de construction commerciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les correctifs figurant aux plans de Neuf architectes, datés du 8 décembre 2016, dessins nos A400, A401 et A402, soit un revêtement métallique de couleur ambre Algonquin, un agrandissement approximatif de 150 mètres carrés à l'arrière destiné à la réception de la marchandise et l'installation de 3 écrans en façade avant servant à dissimuler les équipements mécaniques fixés sur la toiture.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**10.1 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno**

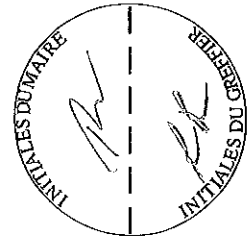
17-01-34

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la remise de diplômes honorifiques et la cérémonie de fin d'études de l'école secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'école secondaire du Mont-Bruno une aide financière de 100 \$ pour la remise de diplômes honorifiques et la cérémonie de fin d'études des élèves du 5<sup>e</sup> secondaire;



No de résolution  
ou annotation

## ville de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### 10.2 Demande d'aide financière – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

17-01-35

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre des activités touchant leur 35<sup>e</sup> anniversaire d'existence;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu une aide financière de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### 10.3 Autorisation – Adhésion Carrefour Action Municipale et Famille – Année 2017

17-01-36

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'adhésion de la Ville au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2017;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-494.

### 10.4 Accréditation des organismes – Année 2017

17-01-37

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER les organismes suivants pour l'année 2017 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes :

- Association de ringuette Les Intrépides
- Les amis du Canal de Chambly
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- Association de soccer carignanoise AQDR
- Centre d'écoute Montérégie
- Ensemble vocal Via Voce
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud





No de résolution  
ou annotation

- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
- Maison des Arts de la Rive-Sud
- Ressources Alternatives rive-sud
- Troc Montérégie
- Projet Grandiose
- Club de gymnastique Gym Richelieu
- Corps des cadets 2793 Chambly

**10.5 Demande de prêt de salle – Levée de fonds**

17-01-38

CONSIDÉRANT la demande de prêt de la salle pour une activité de financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt du gymnase de l'école Carignan-Salières le 19 février prochain à M. Camiré pour la tenue de l'activité de financement « Insanity don ».

**11. ENVIRONNEMENT**

**11.1 Semaine du covoiturage**

17-01-39

CONSIDÉRANT le plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT les problématiques reliées à la congestion du réseau routier de la Ville et de ses environs;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'encourager la population au covoiturage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE décréter la semaine du 12 au 18 mars 2017 « Semaine du covoiturage à Carignan ».

**12. LOISIRS ET CULTURE**

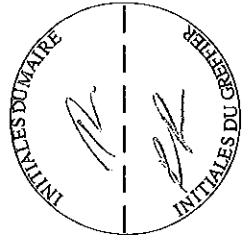
**12.1 Embauche – Surveillance remplaçante**

17-01-40

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## ville de Warburg

D'EMBAUCHER madame Ophélie Lacasse à titre de surveillante remplaçante étudiante au centre multifonctionnel ainsi qu'aux gymnases;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

### 12.2 Embauche – Moniteurs étudiants pour la relâche 2017

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Cassandra Mathieu, Joanie Desroches, Roxanne Charbonneau ainsi que monsieur David Filippone à titre de moniteurs étudiants pour la relâche 2017, soit du 27 février au 3 mars prochains;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

### 12.3 Annulation – Factures nos 501 et 546

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'annulation des factures nos 501 et 546 ainsi que les intérêts s'y rattachant.

## 13. RÉGLEMENTATION

### 13.1 Adoption – Règlement de taxation no 492-A

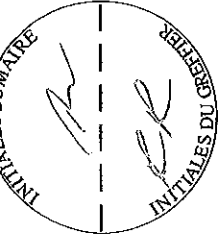
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 492-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2017, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

17-01-41

17-01-42

17-01-43



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 492-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2017.

**13.2 Adoption – Règlement no 310-22**

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

17-01-44

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310-22 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-22 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

**13.3 Avis de motion – Règlement no 327-5**

Règlement amendant le règlement no 327 concernant le stationnement de façon à régir le stationnement de nuit en hiver dans les rues de la municipalité

17-01-45

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Morneau à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 327-5 concernant le stationnement de façon à régir le stationnement de nuit en hiver dans les rues de la municipalité.

**13.4 Avis de motion – Règlement no 483-1-U**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232

17-01-46

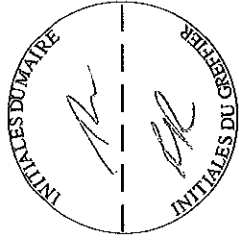
Avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Moquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 483-1-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232.

**13.5 Avis de motion – Règlement no 484-1-U**

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété

17-01-47

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Synnott à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 484-1-U modifiant le règlement de lotissement de zonage no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de



No de résolution  
ou annotation

17-01-48

## ville de Carignan

certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété.

### 13.6 Adoption – Projet de règlement no 483-1-U

Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 483-1-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 483-1-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone H-208 à même la zone H-232.

### 13.7 Adoption – Projet de règlement no 484-1-U

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété

17-01-49

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 484-1-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

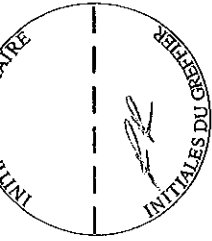
#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 484-1-U modifiant le règlement de lotissement de no 484-U, afin de modifier les conditions d'exemptions de certaines normes minimales pour les opérations cadastrales nécessitant une déclaration de copropriété.

#### 14. INFORMATIONS

#### 15. DIVERS



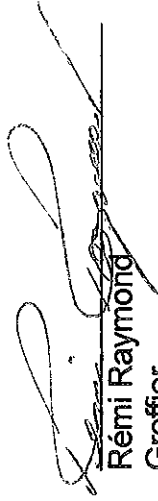
No de résolution  
ou annotation

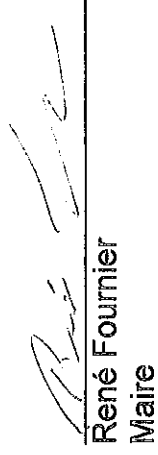
17-01-50

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocofos et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

  
Rémi Raymond  
Greffier

  
René Fournier  
Maire